

L'EXPLOITATION SUPPORT

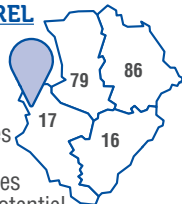
Exploitation familiale mixte bovin lait et bovin viande. Le troupeau allaitant permet de valoriser une surface importante de prairies permanentes dans le marais salant à 15 km de la côte. Le maïs ensilage diminue d'année en année dans la ration car le rendement est trop aléatoire dans le contexte pédoclimatique. L'outil étant amorti, l'éleveur a plutôt une stratégie d'économie de charges, il ne vise pas un haut niveau de production mais recherche l'autonomie protéique grâce à une surface importante de luzerne et en dérobé méteil et RGI.

TROUPEAU

- 54 VL Prim'Hostein
- 55 VA système naisseur
- 83 UGB bovin lait
- 7 100 L vendus / vache présente
- TB : 42.0 g/l
- TP : 33.4 g/l
- Pas de pâturage des laitières
- Salle de traite
- Ration complète

MILIEU NATUREL

Malgré une forte hétérogénéité dans les types de sol, une majorité des terres sont des groies superficielles et des sables, avec un potentiel de rendement moyen.



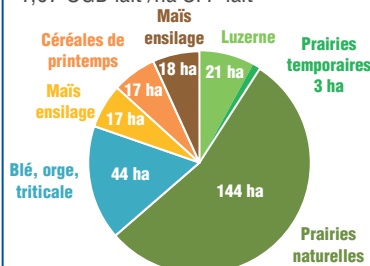
UTILISATION DES SURFACES

264 ha de SAU, dont 89 pour le troupeau laitier :

- 17 ha de maïs ensilage
- 12 ha de luzerne
- 57 ha de prairies naturelles
- 3 ha de prairies temporaires

+ 25 ha dérobés méteil
+ 12 ha dérobés RGI

50 t de céréales auto-consommées
1,07 UGB lait /ha SFP lait



PRODUCTIONS

- 383 000 L vendus
- 8 TMS/ha maïs ensilage (50 qtx en grain)
- 8 TMS/ha luzerne
- 6 TMS/ha RGI
- 3.5 TMS/ha méteil dérobé
- 60 qtx/ha blé, 50 qtx orge/triticale

FICHE N°2

Système en recherche d'autonomie protéique



DIAGNOSTIC D'ALIMENTATION

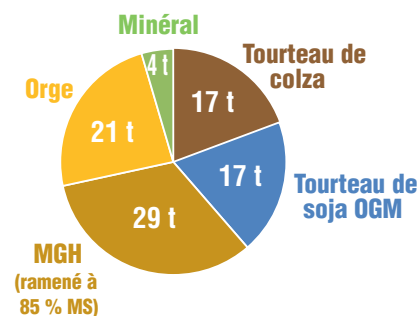
Ce diagnostic a été réalisé grâce à l'outil informatique développé par le Syndicat des Laiteries de Charentes-Poitou, qui permet de positionner les élevages par rapport au nouveau cahier des charges. Pour rappel, les principaux points d'évolution portent sur une alimentation sans OGM et sans urée, une quantité minimale de maïs dans la ration et une limitation des quantités d'aliments concentrés. De plus, les aliments concentrés devront provenir de la zone géographique de l'AOP, sauf pour une partie des concentrés azotés.

Une quantité de maïs insuffisante

La ration des vaches en lactation est à peu près constante sur l'année, avec dans la ration fourragère environ 1/3 d'ensilage de maïs, complété par des ensilages de RGI, de méteil et de luzerne. De la céréale autoconsommée permet de ramener de l'énergie. Les vaches taries reçoivent 1/3 de la ration des vaches en lactation, complété par du foin de prairie naturelle ou du pâturage.

Cette ration fourragère riche en protéine permet de limiter l'usage de correcteur azoté, ce qui procure à l'exploitation une bonne autonomie alimentaire et lui permet d'être conforme d'entrée aux critères liés aux quantités de concentrés. L'éleveur travaille avec des matières premières ce qui écarte également la présence d'urée dans les aliments.

Le maïs sous toutes ses formes représente 40 % de la ration, à hauteur de 6,1 kgMS/VL/jour. Le pâturage des vaches en lactation n'est pas envisageable du fait de l'implantation du site, il faudra donc au minimum 9,3 kgMS de maïs/VL en lactation/jour pour atteindre les 50 % de maïs dans la ration.



Consommation de concentrés
en t brute par an pour les VL

CONFORMITÉ

Concentrés/VL

1 340 kgMS

Plafond = 1800 kg MS

Concentrés/VL

> 20% MAT provenant d'en
dehors de la zone AOP :

516 kgMS

Plafond = 1200 kg MS

Absence d'urée

Nombre de vaches calculées pour
le diagnostic AOP (intégrant les
génisses 1 mois avant vêlage) :

NON-CONFORMITÉ

Quantité de maïs insuffisante

Présence d'OGM

EN RÉPONSE AUX NON-
CONFORMITÉS, LA SIMULATION
PORTERA SUR :

- Remplacer l'orge par du maïs grain humide
- Augmenter l'ensilage de maïs
- Passer en soja non OGM

58
dont **48** en lactation

Système en recherche d'autonomie protéique

SIMULATION

RATIONS

Une ration simulée plus équilibrée grâce à l'augmentation du maïs ensilage

La quantité de maïs totale dans la ration des vaches en lactation doit être au minimum de 9,3 kgMS. Dans un premier temps, l'orge est remplacée par du maïs grain humide, déjà présent dans les rations. Ensuite, la quantité de maïs ensilage est augmentée jusqu'à franchir la barre des 50 % de la ration fourragère totale des vaches. Pour rappel, les vaches tarées sont intégrées dans le raisonnement et reçoivent 1/3 de la ration des vaches, il faut donc raisonner globalement sur le troupeau.

	INITALE	SIMULEE
Ensilage maïs		
32%MS, 0.93 UFL, 51 PDIN, 69 PDIE, 1.01 UEL	5,5	7
Ensilage méteil		
30%MS, 0.88 UFL, 94 PDIN, 84 PDIE, 1.07 UEL	4,3	4,3
Ensilage RGI		
35%MS, 0.82 UFL, 79 PDIN, 73 PDIE, 1.09 UEL	2,7	2,7
Ensilage de luzerne		
40%MS, 0.78 UFL, 120 PDIN, 80 PDIE, 0.98 UEL	2,1	1,2
Foin de luzerne		
85%MS, 0.66 UFL, 97 PDIN, 82 PDIE, 1.07 UEL	2,1	1,1
Maïs grain humide (en brut)	2	3.4
67% MS, 0.82 UFL, 42 PDIN, 46 PDIE		
Orge		
0.95 UFL, 68 PDIN, 88 PDIE	1,1	
Tourteau de colza		
0.85 UFL, 219 PDIN, 137 PDIE	0,9	0,9
Tourteau de soja		
1.06 UFL, 330 PDIN, 230 PDIE	0,9	0,9
% couverture UF	96%	99%
% couverture PDIN	107%	104%
% couverture PDIE	96%	95%
UFL/kgMS	0.86	0.89
PDIN/kgMS	97	92
PDIE/kgMS	86	85

La ration initiale étant légèrement excédentaire en PDIN, l'augmentation de la quantité de maïs ensilage est réalisée au détriment de la luzerne. Les valeurs des fourrages sont issues des différentes analyses de l'exploitation, mais se veulent représentatives du fourrage moyen.

On constate sur la ration initiale un léger déficit énergétique, qui est assumé au vu de l'objectif de favoriser l'autonomie protéique par les fourrages pour limiter l'achat de correcteur azoté. Ce déficit est tolérable au vu de l'objectif de production.

L'augmentation du maïs dans la ration simulée permet de rééquilibrer l'azote soluble (PDIN) et l'énergie (UFL). Pour autant, il n'a pas été compté de performance laitière supplémentaire, car la couverture en PDIE reste limitante.

Le passage en non OGM du troupeau allaitant sera très facile, car les animaux pâturent une grande partie de l'année dans les marais salant. Avec les génisses laitières, il faut compter 1,5 tonnes de soja à basculer en non OGM.

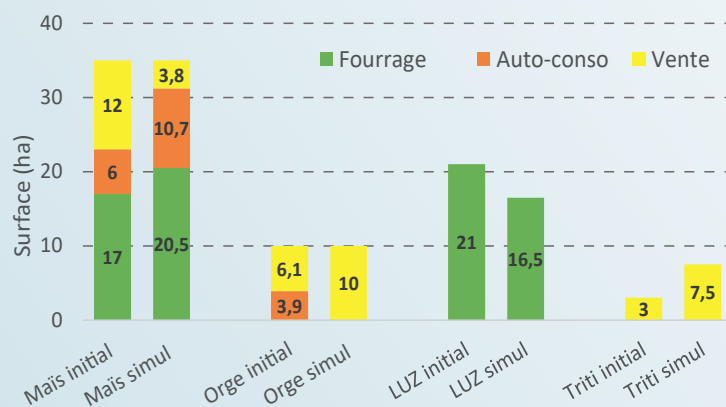
IMPACT SUR L'ASSOLEMENT

Les surfaces en culture de vente restent stables avec une diminution de la surface en luzerne

Au niveau du maïs, la sole globale reste stable mais la surface vendue diminue avec l'augmentation de l'autoconsommation en maïs grain humide et en ensilage.

En revanche, l'orge qui était auparavant auto-consommée est vendue. De plus, la diminution de la surface en luzerne libère 4,5 ha qui passent en triticales pour la vente.

Ainsi, la surface en culture de vente reste stable.



Système en recherche d'autonomie protéique

ÉCONOMIE

BUDGET PARTIEL

Les variations d'assolement s'équilibrent, le surcoût global est lié au passage en non OGM

La surface en maïs ne change pas, mais l'augmentation du maïs dans la ration génère des variations de charges entre les différents modes de récolte : moins de surface moissonnée pour la vente et plus de surface ensilée ou récoltée en maïs grain humide pour les vaches. Cela se traduit par une augmentation globale des frais de récolte du maïs de 750 €, le maïs grain humide étant un mode de récolte coûteux par rapport à l'ensilage plante entière ou la moisson.

Le remplacement de 4,5 ha de luzerne par du triticale est neutre au niveau des charges, car les coûts à l'hectare/an sont similaires,

Au niveau des produits de l'atelier cultures, la quantité vendue ne varie pas, cependant le fait de vendre des céréales à paille plutôt que du maïs grain permet un meilleur prix de vente car l'exploitant économise les frais de séchage. De plus, la surface supplémentaire en triticale permet de vendre la paille excédentaire, l'exploitation étant déjà autonome avec l'ensemble de ces surfaces en céréales à paille. En revanche, la diminution de la surface en luzerne a un impact sur les aides directes de la PAC, qui soutient les surfaces en légumineuses à hauteur d'environ 150 €/ha.

Finalement, les charges et les produits liés aux modifications de la ration donc de l'assolement s'équilibrent, le surcoût est presque uniquement lié au passage au non OGM et à la diminution des aides PAC.

Charges en plus	6 525 €	Charges en moins	3 945 €
Récolte de maïs supplémentaire pour les VL <u>Ensilage</u> 3.5 ha de maïs en plus x 194 €/ha Dont méca récolte 187 €/ha Dont fournitures 7 €/ha <u>Grain humide</u> 18 TMS supplémentaires à 59 €/TMS Dont moisson : 120 €/ha soit 28 €/TMS pour un maïs à 50 qtx (équivalent à 4.3 TMS de MGH) Dont mise en boudin : 30 €/ml pour diamètre 1.6 m soit 0.975 TMS/ml, soit 31 €/TMS	1 741 € 679 € 1 062 €	Récolte de maïs en moins pour la vente 8.2 ha de culture de vente de maïs en moins x 120 €/ha	984 €
Surface en triticale supplémentaire 4.5 ha en plus x 652 €, dont : Semence 70 €, engrais 160 € (150-18-0), phytos 115 € Méca hors récolte 212 € Moisson : 95 €	2 934 €	Diminution de la surface en luzerne 4.5 ha de luzerne en moins x 658 € Luzerne de 5 ans, avec un coût/an de : Semence 40 €, désherbage 36 €, ferti 30 €, méca hors récolte 40 €, méca récolte 512 €	2 961 €
Surcoût soja non OGM 18.5 tonnes de soja à acheter en non OGM, avec un surcoût de 100 €/t, dont 1.5 tonnes pour les génisses et vaches allaitantes.	1 850 €		
Produits en moins	6 415 €	Produits en plus	6 570 €
Vente de maïs grain 8.2 ha vendus en moins x 50 qtx = 41 tonnes de maïs en moins x 140 €/tonne (prix de cession 160 € - 15 €/t de frais de séchage)	5 740 €	Ventes de céréales à paille Orge : 3.9 ha x 50 qtx x 150 €/t Triticale : 4.5 ha x 50 qtx x 150 €/t Paille triticale : 4.5 ha x 3 t x 20 €/t	6 570 € 2 925 € 3 375 € 270 €
Aide légumineuse fourragère 4.5 ha x 150 € (programmation 2015-2022)	675 €		
Total défavorable	12 940 €	Total favorable	10 515 €

2 425 € de surcoût, soit **6,3 €**/1000 litres

Système en recherche
d'autonomie protéique

ÉCONOMIE

SENSIBILITÉ AUX ALÉAS Une exploitation plus vulnérable face à la sécheresse

Sensibilité à la conjoncture du non OGM

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du surcoût global de la simulation en fonction de l'écart de prix entre le tourteau de soja OGM et non OGM. Par exemple, si pour un tourteau de soja OGM à 500 €, le non OGM est à 800 € (soit un écart de prix de + 300 €/t), le surcoût du passage au nouveau cahier des charges ne sera plus de 6,3 €/1000 litres, mais de 16 €/1000 litres.

Les résultats sont extrapolables au-delà des limites du tableau, en comptant 4.85 €/1000 litres de surcoût supplémentaire à chaque fois que l'écart de prix entre l'OGM et le non OGM augmente de 100 €/t.

Écart de prix entre le tourteau de soja OGM et non OGM	+ 100 €/t	+ 200 €/t	+ 300 €/t	+ 400 €/t	+ 500 €/t
Surcoût annuel en €/1000 litres	6,3	11,2	16	20,8	25,7

Une évolution de conjoncture sur le prix des céréales serait neutre, car les tonnages des céréales vendus sont identiques, une hausse des prix impacterait donc équitablement les produits en plus et ceux en moins.



L'impact de l'augmentation du prix des matières premières non OGM est calculé en partant du principe que le prix de l'OGM lui reste stable. Or, les deux sont souvent corrélés.

Une sensibilité accrue à la sécheresse

L'exploitation est de plus en plus exposée aux sécheresses estivales. Pour s'adapter, l'éleveur a depuis quelques années la stratégie de réduire progressivement le maïs dans son assolement, au profit de la luzerne (plus résistante aux conditions chaudes et sèches) et du méteil (production de fourrage en dehors des périodes à risque au niveau hydrique). L'adhésion au cahier des charges va donc à l'encontre de la stratégie actuelle.

Même si la surface de maïs n'augmente pas dans la simulation, la part destinée à la vente représente une sécurité en cas de baisse des rendements. En rognant sur cette surface en culture de vente, on rogne sur la sécurité fourragère de l'exploitation.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Sensibilité accrue à la sécheresse
- Pénibilité de la distribution du maïs grain humide par rapport à une céréale sèche
- Incertitude sur la disponibilité des matières premières non OGM
- La diminution de la surface en luzerne au profit d'une culture annuelle va augmenter l'IFT, impacter l'empreinte carbone de l'exploitation et pourra avoir une incidence sur la prochaine PAC
- La nouvelle ration a une meilleure densité énergétique, une augmentation de la production laitière est plus accessible

CONTACT :

Adèle Marsault (Institut de l'Élevage) - adele.marsault@idele.fr



**REMERCIEMENTS À L'ÉLEVEUR ET
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE LA CHARENTE-MARITIME
POUR LEUR COLLABORATION.**

PARTENAIRES TECHNIQUES



PARTENAIRES FINANCIERS



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Rédaction : Adèle Marsault (Institut de l'Élevage) • Crédit photo : Institut de l'Élevage

Conception graphique : beta.pictoris • Mise en page : Valérie Lochon (CRA NA)

Références Alfred : 00 22 302 019 - Juillet 2022